



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26475
20 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont examiné le rapport sur votre mission de bons offices concernant Chypre daté du 14 septembre 1993 (S/26438).

Les membres du Conseil m'ont demandé de vous assurer de leur soutien constant pour vos efforts et ceux de votre Représentant spécial et de votre Représentant spécial adjoint. Ils approuvent pleinement votre rapport et vos observations sur la situation actuelle.

Les membres du Conseil soulignent de nouveau que les deux parties sont tenues de coopérer pleinement et sans plus de retard avec vous pour parvenir rapidement à un accord général sur l'ensemble de propositions et, en premier lieu, à un accord sur l'ensemble de propositions Varosha/aéroport international de Nicosie, ce qui créera ainsi un climat plus propice à l'ouverture de négociations sur la base de l'Ensemble d'idées. Les membres du Conseil notent avec inquiétude que la partie chypriote turque n'a pas encore fait preuve de la bonne volonté et de l'esprit de coopération requis pour parvenir à un accord.

Les membres du Conseil sont vivement déçus de constater qu'aucun accord n'a été encore conclu sur l'ensemble de propositions et conviennent avec vous qu'il ne vous est pas possible de poursuivre indéfiniment les efforts en cours. Ils lancent un appel à la partie chypriote turque pour qu'elle apporte son soutien actif à ces efforts. Ils reconnaissent aussi le rôle important que la Turquie pourrait jouer à cet égard.

Les membres du Conseil conviennent qu'il est encourageant que la communauté chypriote turque éprouve en général un grand intérêt pour l'ensemble de propositions. A ce propos, ils soutiennent votre proposition tendant à dépêcher deux équipes techniques à Chypre pour étudier les incidences desdites propositions, selon les conditions énoncées au paragraphe 20 de votre rapport, et déterminer les mesures à prendre pour remettre en service l'aéroport international de Nicosie.

Les membres du Conseil attendent avec intérêt de recevoir le rapport demandé dans la résolution 831 (1993), qui portera sur les résultats des nouveaux efforts que vous menez pour parvenir à un accord sur l'ensemble de propositions Varosha/aéroport international de Nicosie, ainsi que sur les résultats de l'étude des deux missions techniques. Sur la base de ce rapport,

les membres du Conseil procéderont à un examen approfondi de la situation et, le cas échéant, envisageront d'autres moyens de promouvoir l'application des résolutions sur Chypre.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Adolfo Raul TAYLHARDAT
